



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Landry	Mairesse suppléante
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Nathalie Boudreault	Adj. directrice générale
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19H01.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par la mairesse suppléante, madame Stéphanie Landry. Celle-ci agira à titre de présidente de la séance.

**3. RÉOLUTION N^o 2024-117
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 9 JUILLET 2024 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉOLUTION N^o 2024-118
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN
2024 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N^o 2024-119
MRC DE MINGANIE / MODERNISATION DE LA CUEILLETTE
SÉLECTIVE - ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC :
AUTORISATION**

ATTENDU que depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

ATTENDU le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (article 12) prescrit à ÉEQ afin de favoriser la conclusion d'ententes avec les municipalités régionales de comté ou des regroupements de municipalités;

ATTENDU que ÉEQ a identifié la MRC de Minganie en tant qu'organisme signataire de l'entente contractuelle de partenariat pour la collecte et le transport des matières recyclables;

ATTENDU qu'à la suite de plusieurs rencontres portant sur la modernisation de la collecte sélective, la municipalité de Natashquan est d'avis que la MRC de Minganie représente un choix logique pour être signataire avec ÉEQ du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Natashquan se montre favorable à ce que la MRC de Minganie soit l'organisme signataire de l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le territoire de la municipalité à l'égard du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.

**6. RÉSOLUTION N^o 2024-120
LOCATION ET CONTRAT DE SERVICES DU
PHOTOCOPIEUR : AUTORISATION**

ATTENDU le contrat de service avec l'entreprise « Numérik Solutions d'affaires » et le contrat de location avec l'entreprise « DDL Services Financiers » relatif au photocopieur multifonctions;

ATTENDU que les contrats arrivent à terme en novembre 2024;

ATTENDU les propositions reçues et les besoins de l'administration municipale en matière de matériel d'impression;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, les contrats avec les entreprises mentionnées ci-dessus, en tenant compte des options retenues par les membres du conseil.

**7. RÉSOLUTION N° 2024-121
PGA EAU / DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS
MUNICIPAUX EN EAU : DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Natashquan reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Natashquan s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
 - Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le **31 décembre 2026**, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.
-

**8. RÉSOLUTION N° 2024-122
PRESBYTÈRE / ENTENTE DE PRÊT TEMPORAIRE DU
BÂTIMENT: AUTORISATION**

ATTENDU que les membres du conseil ont répondu favorablement à la demande des employés du café de l'Échourie d'occuper gracieusement le bâtiment identifié comme étant le « presbytère » pour la période estivale 2024;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ATTENDU que les occupants ont fourni les preuves d'assurances valides demandées;

ATTENDU que l'assureur de la municipalité a été avisé de l'occupation temporaire du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'entente conclue par l'administration municipale avec les personnes concernées.

**9. RÉSOLUTION N° 2024-123
FQM ASSURANCE / MISE À JOUR ANNUELLE DES
ASSURANCES : ADOPTION**

ATTENDU qu'à la suite d'une rencontre entre l'administration municipale et madame Vicky Cloutier, courtière en assurance de dommages des entreprises chez Tremblay Assurances, il y a lieu de procéder à une mise à jour;

ATTENDU que la mise à jour touche spécifiquement les bâtiments de la Vieille École et du musée du Bord du Cap;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'ajouter le bâtiment la « Vieille école » dans les assurances de la municipalité puisque cette dernière est propriétaire dudit bâtiment et d'assurer ce bâtiment pour une prime annuelle au montant de deux mille huit cent dix-sept dollars (2 817,00\$, avant taxes).

DE retirer le bâtiment le « Bord du Cap » des assurances municipales puisque ce bâtiment est la propriété de l'entreprise Marché Natashquan Inc.

**10. RÉSOLUTION N° 2024-124
DESTINATION NATASHQUAN (COPACTE) / SOUTIEN
FINANCIER 2024 : AUTORISATION DE VERSEMENT**

La conseillère Renée Lapierre déclare son conflit d'intérêts et se retire de ce point.

ATTENDU la demande d'un soutien financier provenant de Destination Natashquan (COPACTE) pour poursuivre les opérations estivales au bureau d'accueil touristique;

ATTENDU que des fonds destinés à l'organisme ont été prévus lors de l'adoption du budget de 2024;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la mairesse suppléante Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE soit autorisé le décaissement d'un deuxième versement au montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) au profit de l'organisme Destination Natashquan (COPACTE).

11. RÉSOLUTION N° 2024-125

**TECQ 2019-2024 / SYSTÈMES DE CONTRÔLE
AUTOMATISÉ / SOUMISSION REÇUE / ENTREPRISE JFL :
AUTORISATION**

ATTENDU la programmation no 4 de TECQ 2019-2023 (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) acceptée par le MAMH;

ATTENDU les travaux de mise à niveau effectués par l'entreprise Services JFL sur les panneaux de contrôles aux stations de captation et de traitement de l'eau potable;

ATTENDU que des travaux complémentaires sont prévus afin de finaliser la mise à jour;

ATTENDU la proposition reçue de l'entreprise JFL;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à payer à l'entreprise Services JFL un montant de onze mille cent quatre-vingt-dix dollars (11 190,00\$, avant taxes).

QUE ce montant soit affecté au prêt temporaire dédié à la TECQ 2019-2024 auprès de l'institution financière Desjardins.

12. RÉSOLUTION N° 2024-126

**CERTIFICAT DE PIQUETAGE DU LOT N° 5 356 704 /
SOUMISSION REÇUE / GROUPE CADORET, ARPENTEUR-
GÉOMÈTRE INC.: AUTORISATION**

ATTENDU le souhait des membres du conseil de régulariser les limites du lot n° 5 356 704 par un certificat de piquetage;

ATTENDU la soumission reçue de Groupe Cadoret, Arpenteur-Géomètre Inc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission du Groupe Cadoret, Arpenteur-Géomètre Inc. pour un montant 3 500,00 \$ (avant taxes).



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**13. RÉSOLUTION NO 2024-127
HÔTEL DE VILLE / ESCALIER EXTÉRIEUR / SOUMISSION
REÇUE / ENTREPRISE CJB CONSTRUCTION:
AUTORISATION**

ATTENDU l'état de dégradation avancé de l'escalier extérieur de l'hôtel de ville;

ATTENDU que l'ouvrage ne répond plus aux normes du code du bâtiment en matière de sécurité;

ATTENDU la soumission reçue par l'entreprise CJB Construction;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

D' la soumission de CJB Construction au montant de trente mille cinq cent dix-huit dollars (30 518,00 \$, avant taxes) et de procéder rapidement à l'exécution des travaux en conformité avec les normes du bâtiment en vigueur.

**14. RÉSOLUTION N° 2024-128
HÔTEL DE VILLE / TRAVAUX DE FENESTRATION /
ENTREPRISE CJB CONSTRUCTION: AUTORISATION DE
PAIEMENT**

ATTENDU les travaux de fenestration effectués et réclamés dans le cadre du PRABAM;

ATTENDU que la facturation déposée excluait les travaux relatifs aux encadrements intérieurs des fenêtres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à payer à l'entreprise CJB Construction la facture concernant lesdits travaux au montant de neuf mille six cent trente-quatre dollars et cinquante-cinq sous (9 634,55\$, avant taxes).

**15. RÉSOLUTION N° 2024-129
HÔTEL DE VILLE / TRAVAUX INFORMATIQUES / RTC
HAVRE-SAINT-PIERRE : AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU l'intervention d'un technicien de RTC Havre-Saint-Pierre à la suite d'un problème de configuration et d'une mise à niveau du système informatique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

D'autoriser l'administration municipale à procéder au paiement d'un montant de mille six cent vingt et un dollars et seize sous (1 621.16\$, taxes incluses) relatif aux frais encourus auprès de RTC Havre-Saint-Pierre.

**16. RÉSOLUTION N^o 2024-130
HÔTEL DE VILLE / TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA SUITE
DU DÉGÂTS D'EAU DE 2023 / SOUMISSION REÇUE /
ENTREPRISE CJB CONSTRUCTION : AUTORISATION**

ATTENDU les dommages causés à l'édifice municipal par une rupture d'une conduite d'eau le 05 février 2023;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise CJB Construction pour effectuer les travaux de rénovation;

ATTENDU que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, représentée par madame Marie-Pierre Bossé, entérine les dépenses telles que proposées dans la soumission;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à octroyer à l'entreprise CJB Construction le contrat de rénovation au montant de soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-sept dollars (70 787,00 \$, avant taxes).

**17. RÉSOLUTION N^o 2024-131
AÉROPORT CYNA / ENTENTES ENTRE LA MUNICIPALITÉ
DE NATASHQUAN ET TRANSPORTS CANADA /
AUTORISATION ET MANDATAIRE**

ATTENDU les discussions en cours entre la municipalité de Natashquan et Transports Canada en lien avec l'entente de contribution ainsi que les baux « Immeubles » et « Équipements » (ci-après les Ententes) relativement à l'exploitation de l'aéroport de Natashquan;

ATTENDU que les Ententes liant la municipalité de Natashquan et Transports Canada sont échues depuis le 31 décembre 2023;

ATTENDU que les Ententes devant couvrir l'année 2024 n'ont pas encore été signées par les parties, alors que la municipalité de Natashquan demeure, dans les faits, le gestionnaire principal de l'aéroport de Natashquan depuis le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU que les Ententes ne peuvent être signées par les parties avant l'adoption d'un décret gouvernemental;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Renée Lapiere, appuyé par la mairesse suppléante Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

DE signifier à la Direction des Affaires intergouvernementales, internationales et autochtones du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la municipalité de Natashquan désire que le processus menant à l'adoption d'un décret soit entrepris par les instances gouvernementales concernées.

DE mandater monsieur Denis Landry, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Natashquan, tous documents relatifs à l'adoption par décret desdites Ententes.

**18. RÉSOLUTION N° 2024-132
CONCIERGERIE ET TRAVAUX D'ENTRETIEN / HÔTEL DE
VILLE : AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'embauche temporaire par l'administration municipale de monsieur Ovila Landry pour effectuer des travaux de conciergerie et d'entretien à l'hôtel de ville.

**19. RÉSOLUTION N° 2024-133
OUVRIERS POUR TRAVAUX PUBLICS / PROJETS DU
JARDIN COMMUNAUTAIRE ET DU PARC
INTERGÉNÉRATIONNEL / EMBAUCHES : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU l'appel de candidatures paru le 17 juin;

ATTENDU les candidatures reçues et le choix des personnes retenues pour les postes à combler;

ATTENDU le règlement numéro R 2024-002, déléguant certains pouvoirs au directeur général d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats, article 18;

Dépôt au conseil de la liste des personnes engagées;

Monsieur Serge Landry, employé au poste d'ouvrier pour les travaux publics en lien avec les projets du jardin communautaire et du parc intergénérationnel, à compter du 25 juin;

Monsieur Ghislain Landry, employé au poste d'ouvrier pour les travaux publics en lien avec les projets du jardin communautaire et du parc intergénérationnel, à compter du 25 juin;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'entériner les embauches effectuées par le directeur général aux conditions déterminées lors de l'embauche.

**20. RÉSOLUTION N° 2024-134
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GILLES-VIGNEAULT / POSTE
VACANT / PRÉPOSÉ À TEMPS PARTIEL / APPEL DE
CANDIDATURES : AUTORISATION**

ATTENDU le départ de l'actuelle préposée à la bibliothèque municipale;

ATTENDU le besoin de combler le poste laissé vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la mairesse suppléante Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à aller en appel de candidatures pour l'embauche d'une personne-ressource au titre de préposé.e à la bibliothèque,

QUE madame Renée Lapierre, responsable de la bibliothèque, fasse partie du comité de sélection.

**21. RÉSOLUTION N° 2024-135
ADMINISTRATION MUNICIPALE / POSTE VACANT /
ADMINISTRATEUR.TRICE / APPEL DE CANDIDATURES :
AUTORISATION**

ATTENDU le départ annoncé de l'actuelle adjointe directrice générale dans les prochains mois;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent que l'administration municipale a besoin de combler le poste laissé vacant afin de répondre aux nombreuses tâches inhérentes au fonctionnement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel de candidatures pour un poste d'administrateur.trice à la direction générale de la municipalité de Natashquan.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**22. RÉSOLUTION N° 2024-136
ADMINISTRATION MUNICIPALE / ADJOINTE
ADMINISTRATIVE / AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE
TRAVAIL : AUTORISATION**

ATTENDU la demande adressée à la direction générale par l'adjointe administrative, madame Andréanne Rochette-Hounsell, concernant des ajustements souhaités à ses conditions de travail;

ATTENDU l'analyse des conditions de travail offertes pour un poste similaire dans des municipalités de même taille;

ATTENDU que les membres du conseil se montrent favorables à la suggestion proposée par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général a apporté les changements au contrat de madame Andréanne Rochette-Hounsell, tels qu'ils ont été entérinés par les membres du conseil, avec prise d'effet au 8 juillet 2024.

**23. RÉSOLUTION N° 2024-137
COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) /
FORMATION : AUTORISATION**

Le conseil Jacques Tanguay inscrit sa dissidence sur ce point.

ATTENDU l'obligation pour chaque membre composant le CCU de suivre une formation en lien avec les rôles et responsabilités du CCU;

ATTENDU que la formation offerte par l'Association québécoise en urbanisme répond aux critères établis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la mairesse suppléante Stéphanie Landry et résolu à la majorité;

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'achat de six formations pour chacun des membres du CCU au montant de cent vingt-cinq dollars (125,00\$, avant taxes) par personne.

**24. RÉSOLUTION N° 2024-138
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 juin et en autorise le paiement.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 9
JUILLET 2024 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT
DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**25. RÉSOLUTION N° 2024-139
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 juin 2024 et en autorise le paiement.

26. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de juin 2024, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

27. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information, et de suivi.

28. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**30. RÉSOLUTION N° 2024-140
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 19H43.

Stéphanie Landry
Mairesse suppléante

Denis Landry
Directeur général